



**RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS**  
**« Opération printemps web - Gagnez votre Companion XL »**  
**ORGANISÉ PAR**  
**PAYSAN BRETON LES SURGELÉS**

### **ARTICLE 1 - Organisation**

GELAGRI, ci-après la « Société organisatrice », société par actions simplifiée, au capital de 3 740 535 €, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de sous le numéro 510 587 488 dont le siège social est situé à Zone Industrielle de Lanrinou – 29800 LANDERNEAU organise du 22/03/2021 à 10h00 au 22/05/2021 à 23h59 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Opération printemps web- Gagnez votre Companion XL » (ci-après le "Jeu"), selon les modalités décrite dans le présent règlement.

### **ARTICLE 2 - Conditions de participation**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et mineure avec autorisation du tuteur légal, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) ayant rempli les conditions de participation indiquées ci-après le(s) "Modalité(s) de participation". Il ne sera accepté aucun autre moyen de participation.

Ne peuvent pas être considérés comme Participants le personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille en ligne directe et de toutes personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du Jeu ainsi qu'à tous les membres de leur famille qui sont exclus du Jeu.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité. La participation est illimitée pendant toute la durée de l'opération (même nom, même adresse), une vérification de leur identité pourra alors être demandée.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur, à tous les stades du jeu, de justifier d'une autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation, si celui-ci n'est pas en mesure d'apporter des preuves suffisantes.

Toute participation incomplète ou non-conforme au présent règlement ne saurait être prise en compte et ne pourrait faire l'objet d'aucune réclamation. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses

modalités, entraînera l'élimination pure, simple et immédiate de la participation de son auteur.

### **ARTICLE 3 - Modalités de participation**

Pour participer à ce jeu il est impératif de :

1. de se connecter par ses propres moyens sur le site [www.paysanbretonsurgeles.com](http://www.paysanbretonsurgeles.com) et de cliquer sur l'onglet « jeu concours »
2. de renseigner dans le formulaire sur la page dédiée ses coordonnées (nom, prénom) et adresse de messagerie électronique personnelle.
3. de valider le formulaire en cliquant sur « Valider ma participation ».

Toute participation non conforme, incomplète, hors délai, erronée ou frauduleuse sera considérée comme nulle. Toute participation au Jeu ayant un contenu inapproprié, indécent, obscène, haineux, tortueux, pornographique, violent ou diffamatoire, sera considérée comme nulle. La participation au jeu se fait exclusivement par Internet. Aucune participation par voie postale, télécopie, appel téléphonique ou tout autre moyen ne sera prise en compte.

### **ARTICLE 4 : Désignation des gagnants**

1 gagnant sera tiré au sort informatiquement et aléatoirement par la Société Organisatrice ou toute personne qu'elle aura désignée en cas d'empêchement le lundi 1<sup>er</sup> juin 2021 au plus tard, parmi les participants ayant rempli correctement le formulaire.

La Société organisatrice se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant dès lors qu'il est avéré que le gagnant initial a triché. Si la tricherie est avérée, la participation de la personne concernée sera retirée et considérée comme nulle.

Le gagnant est informé par courriel dans les 8 jours à compter de la réalisation du tirage au sort. Ce courriel est adressé à l'adresse électronique de messagerie renseignée par le gagnant du tirage au sort sur le formulaire lors de sa participation au Jeu. Ce courriel confirme la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. Le lot est personnel et ne pourra être cédé à une autre personne.

En cas d'indisponibilité des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

#### **ARTICLE 5 - Dotation**

Le lot attribué sera le suivant :

- 1 (un) COMPANION XL MOULINEX HF807E10  
Valeur unitaire du lot : 480,00€ TTC (quatre cent quatre-vingt euros)

#### **ARTICLE 6 – Remise des lots**

Dans les deux mois maximum à compter de la réception des éléments demandés (adresse postale et numéro de téléphone portable), le lot sera livré chez le gagnant aux frais de l'Organisateur. La livraison se fera par colis postal et est déléguée à une société spécialisée.

#### **ARTICLE 7 - Limitation de responsabilité**

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de retirer, suspendre ou de modifier le Jeu en cas d'événement fortuit indépendant de sa volonté: sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident liés à l'utilisation de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique, des réseaux sociaux et de toute autre connexion technique. Il est rappelé que l'Internet n'est pas un réseau de communications sécurisé. La Société organisatrice n'assumera en aucun cas une quelconque responsabilité à l'égard du participant au Jeu en cas d'indisponibilité ou de défaillance qui résulterait du dysfonctionnement ou d'un incident sur le réseau Internet, à quelque niveau que ce soit.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de retard, perte, avarie ou dégradation de la dotation lors de son envoi au gagnant. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'adresse postale ou email incorrect, illisible, ne correspondant pas à celle du gagnant, ou en cas d'impossibilité technique de livrer la dotation. De même, il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants qui ne pourraient être joints en raison d'une adresse postale invalide ou illisible.

#### **ARTICLE 8 - Publicité**

Les gagnants du Jeu autorisent par avance et gracieusement la publication, à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, adresse et image sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

#### **ARTICLE 9 - Données personnelles**

Les informations recueillies dans le cadre du présent Jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à la société GELAGRI, responsable du traitement aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination du gagnant et pour l'attribution et l'acheminement du lot. La base légale de ce traitement

est donc contractuelle.

Les données des participants seront conservées pour une durée maximale de 60 jours à compter de la date de la date du tirage au sort.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite informatique et libertés ainsi qu'au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD »), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et – en cas de motif légitime – d'opposition au traitement de vos données personnelles ainsi qu'un droit à la limitation et à la portabilité de vos données dans les conditions prévues au RGPD. Vous avez également le droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès ainsi que celui de déposer une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse mail suivante [contact@paysanbretonsurgeles.com](mailto:contact@paysanbretonsurgeles.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante : GELAGRI - Z.I de Lanrinou - CS20100 - 29206 Landerneau Cedex

### **ARTICLE 10 – Résolution des litiges**

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement et de l'arbitrage en derniers recours de la Société organisatrice dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration du gagnant à GELAGRI - Z.I de Lanrinou - CS20100 - 29206 Landerneau Cedex. Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Tout litige né à l'occasion du Jeu et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Le présent règlement est disponible et téléchargeable sur le site [www.paysanbretonsurgeles.com](http://www.paysanbretonsurgeles.com)